



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE GRESSY



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° AR-2025-0008 du 2 avril 2025

Portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade
d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe

Le Maire de Gressy, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31 relatifs à l'avancement de grade,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents promouvables,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour l'année 2025 est établi comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'effet
BOISSY Thomas	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/06/2025

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne et affiché en mairie.

Fait à Gressy, le 02/04/2025

Jean-Claude GENIES,
Maire de Gressy





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE GRESSY



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° AR-2025-0008 du 2 avril 2025

**Portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade
d'Agent de Maîtrise Principal**

Le Maire de Gressy, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31 relatifs à l'avancement de grade,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents promouvables,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise pour l'année 2025 est établi comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'effet
CHAVAUDRA Geoffroy	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/06/2025

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne et affiché en mairie.

Fait à Gressy, le 02/04/2025

Jean-Claude GENIES,
Maire de Gressy



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE GRESSY



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° AR-2025-0010 du 2 avril 2025

Portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade
d'Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe

Le Maire de Gressy, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31 relatifs à l'avancement de grade,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents promouvables,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{er} classe pour l'année 2025 est établi comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'effet
GRESSIN Déborah	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	01/06/2025

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne et affiché en mairie.

Fait à Gressy, le 02/04/2025

Jean-Claude GENIES,
Maire de Gressy